

du 4 décembre 2019

proclamant Mme Valentine Python élue au Conseil national, en remplacement de Mme Adèle Thorens Goumaz

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'élection de Mme Adèle Thorens Goumaz, conseillère nationale, au Conseil des États

vu l'arrêté du 23 octobre 2019 proclamant les résultats de l'élection des dix-neuf membres vaudois du Conseil national du 20 octobre 2019

vu le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

Article premier. – Mme Valentine Python, respectivement première des viennent-ensuite de la liste Les Vert·e·s. Mouvement écologiste vaudois, est proclamée élue députée au Conseil national pour la législature 2019-2023, en remplacement de Mme Adèle Thorens Goumaz.

Art. 2. – Le Service des communes et du logement donnera à la susnommée connaissance de son élection par un avis en la forme écrite.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié dans la « Feuille des avis officiels du Canton de Vaud » et communiqué à la Chancellerie fédérale.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 décembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean